

Informations de base

2008/0259(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Règlement

Accords bilatéraux États membres/pays tiers: droit applicable aux obligations contractuelles et non contractuelles dans des questions sectorielles

Subject

7.40.02 Coopération judiciaire en matière civile et commerciale

Procédure terminée